

Séance du 7 novembre 2019
Au sein des locaux de la FNCCR, Salle Josy MOINET
20, Boulevard Latour-Maubourg – 75007 PARIS

Compte rendu

Participants :

M. Xavier Pintat, président du comité du système de distribution publique d'électricité

Au titre des représentants de l'Etat :

Absent excusé : Laurent Petiau, adjoint au chef du bureau des services publics locaux, représentant la direction générale des collectivités locales, représenté par Mme Jessica N'Ganga, chargée de mission sur le secteur énergie.

Stanislas Reizine, en tant que commissaire du gouvernement,

Julien Barreteau, adjoint au chef de bureau- système électrique, programmation et réseaux - DGEC

Marc Dufourmantelle, représentant le directeur de l'agence des participations de l'Etat

Au titre des représentants des intercommunalités et des régions :

M. Jean-Patrick Masson, vice-président de la communauté urbaine du Grand Dijon, absent excusé, non suppléé par Olivier Paul, absent excusé. Présence de l'expert auprès de Jean-Patrick Masson, Nicolas Garnier, directeur général d'AMORCE,

En tant que représentant des autorités organisatrices du réseau public de distribution d'électricité au conseil de surveillance de la société Enedis :

M. Xavier Pintat, président de la FNCCR, accompagné d'un expert, Pascal Sokoloff, directeur général de la FNCCR,

Au titre de représentants des autorités organisatrices du réseau public de distribution d'électricité : M. Guy Hourcabie, président du syndicat intercommunal d'énergie, d'équipement et d'environnement de la Nièvre (titulaire) absent excusé, suppléé par Madame Denise Saint-Pé, présente.

Jean-Luc Dupont, président du Syndicat du syndicat d'Indre et Loire.

Au titre de représentants des entreprises locales de distribution :

M. Denis Mathieu, directeur général d'URM, absent excusé. Non suppléé par Olivier Dubray, absent excusé.

Au titre des représentants de la société Enedis :

Mme Corine Fau, directrice finances, achats et assurances

Christian Buchel, directeur clients et territoires

Antoine Jourdain, directeur technique

Frédéric Gravot, directeur adjoint - direction des réseaux au sein de la commission de régulation de l'énergie,

Stéphan Pagès, secrétaire du CSDPE

Absents excusés : Laurent Gerault, conseiller régional des Pays de la Loire, représentant des régions.



Rappel de l'ordre du jour :

1. Validation du compte-rendu de la séance du 24 avril 2019
2. Bilan des conférences départementales prévues par la loi du 7 décembre 2010 portant organisation du marché de l'électricité
3. Site internet du CSDPE
4. Retour d'expérience de l'élaboration des schémas directeurs d'investissement (SDI) et programmes pluriannuels d'investissement (PPI)

Documents associés :



POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR : VALIDATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 21 JUIN 2018

- ⇒ **Le compte-rendu de la séance 24 avril est validé intégrant quelques modifications de forme notifiées en séance**

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR : BILAN DES CONFERENCES DEPARTEMENTALES PREVUES PAR LA LOI DU 7 DECEMBRE 2010 PORTANT ORGANISATION DU MARCHÉ DE L'ELECTRICITE

Stanislas Reizine précise que l'arrêté sur le format des conférences NOME est en cours de publication et qu'il doit être observé lors du prochain CSE le 6 décembre. L'objectif est une publication pour la fin de l'année voire début d'année prochaine.

L'objectif principal de l'arrêté est de cadrer conformément au décret relatif aux conférences NOME de cadrer le format de présentation des investissements réalisés à la maille départementale par les divers investisseurs sur les réseaux de distribution publique d'électricité, AODE, ELD et Enedis.

Il a été complété d'un certain nombre d'indicateurs relatifs au réseau mais aussi à la nature des clients consommateurs ou producteurs du département.

A l'issue des débats, il est acté par le Président que les conférences NOME doivent se tenir plutôt en fin d'année. Mais encore, la nécessité d'accompagner l'arrêté de circulaires claires des ministres afin que l'Etat mobilise les Préfets sur la nécessité et l'intérêt de tenir les conférences NOME. Notamment, il apparaît sur les 5 dernières années des départements où de façon récurrente les conférences ne se tiennent pas. Jean-Luc Dupont rappelle à ce titre, qu'il n'est pas du rôle de l'AODE de relancer les Préfets à ce sujet.

Par ailleurs, Jean-Luc Dupont appelle à voir figurer les origines de financements dans le tableau des investissements. Stéphan Pagès rappelle que ce débat a déjà eu lieu lors du GT ayant conduit à

construire le tableau de présentation des investissements et a été écarté au motif que le but premier des conférences NOME est bien d'évaluer la présenter les investissements réalisés sur le réseau de distribution publique et non de disposer d'une vision tarifaire des choses. Il est donc acté en séance que les choix déjà débattus ne sont pas remis en cause. Toutefois, Stanislas Reizine précise que ce point pourra être révoqué ultérieurement.

Denise Saint-Pé comme porte-parole de Guy Hourcabie demande à isoler les dépenses de PDV dans le tableau des investissements, demande actée en séance par le Président. Par ailleurs, la présentation en fin de document des investissements vu d'Enedis et réalisés par les AODE fait réagir vivement Denise Saint-Pé à savoir que les AODE feraient uniquement de l'investissement de dissimulation au détriment de toute autre considération que des seules fins esthétiques. Denise Saint-Pé comme Jean-Luc Dupont précisent la rigueur avec laquelle les choix en matière d'investissements sont réalisés par les AODE et le couplage d'opérations d'enfouissement des réseaux avec de la sécurisation et renforcement.

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR : SITE INTERNET DU CSDPE

Le principe d'un site exposant les travaux du CSDPE est acté dans le décret. Par ailleurs, le Président du CSDPE a appelé lors de sa prise de fonction à donner de la visibilité aux travaux du CSDPE et à lui donner une dimension stratégique au vu des enjeux relatifs au système de distribution publique à l'aune de la transition énergétique.

Un premier travail d'investigation effectué en lien avec Accenture par le secrétaire du CSDPE est présenté en séance. Se pose la question du financement du site et du montant de l'investissement initial et de son exploitation, mais encore la profondeur du site ; notamment, le support présente divers niveaux d'ambition : le premier consiste à échanger les documents propres aux membres du CSDPE avec les ODJ, pièces jointes te CR, le deuxième niveau consiste à collecter les documents propres aux conférences NOME (support .doc et .ppt de chaque conférence NOME et Compte-rendus des conférences NOME, saisie des tableaux des investissements pour en permettre leur concaténation à la maille régionale et nationale), le troisième exploiter la matière et à l'afficher (exploitation des investissements au fil des ans (dynamiques, zooms...), carte de France des caractéristiques de réseaux et clients par département et dynamiques....) ; par ailleurs, le site peut être l'occasion d'exposer ou renvoyer via des liens un certain nombre d'articles ou d'analyses permettant d'éclairer les questions clés en lien avec le système de distribution publique d'électricité.

Le principe d'un partage des frais de construction et d'exploitation du site est acté avec 1/3 FNCCR, 1/3 DGEC et 1/3 Enedis. La participation de France urbaine n'a pas été évoquée en séance, France urbaine n'étant pas représentée directement.

Corinne Fau demande de mieux caractériser les coûts pour déterminer l'ambition que l'on donne au site.

Il est proposé de le faire via un groupe de travail restreint conduit par le secrétaire du CSDPE d'ici la prochaine séance du CSDPE. Denise Saint-Pé propose que soit intégré à ce groupe de travail quelques représentants des AODE.

Stanislas Reizine précise que la DGEC ne souhaite pas être MOA du site ni exploitant du site. L'option d'un site hébergé sur le cloud est privilégiée. Toutefois, elle doit être instruite plus avant.

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR : RETOUR D'EXPERIENCE DE L'ELABORATION DES SCHEMAS DIRECTEURS D'INVESTISSEMENT (SDI) ET PROGRAMMES PLURIANNUELS D'INVESTISSEMENT (PPI)

Le dispositif mis en œuvre dans le nouveau modèle fait suite à un enrichissement du dialogue technique avec les AODE depuis 10 ans (démarche Qualité, mise en place des conférences départementales NOME, des PCDMR – Programmes coordonnés de modernisation des réseaux et schémas directeurs d'investissement dans certains contrats)

Le document support précise les principes du dispositif de gouvernance des investissements ; le REX des négociations achevées démontrent la pertinence de ces principes qui sont bien acceptés avec la mise en place pour chaque contrat signé d'un schéma directeur d'investissement et d'un 1er PPI en contrepartie de l'arrêt de la dotation à la provision pour renouvellement.

Antoine Jourdain précise que la mise en œuvre du nouveau dispositif de SDI / PPI est fondateur d'une véritable transformation culturelle de l'ensemble des parties, sur la base d'un diagnostic technique très approfondi. Avec des espaces de respirations à la maille locale permettant de travailler à la fois en vision macro et plus micro pour répondre au mieux aux enjeux des territoires.

La mise en œuvre des SDI / PPI est très exigeante en termes de suivi avec notamment la coordination des divers dispositifs (CRAC, NOME, suivi de la mise en œuvre des contrats).

Il appartient désormais de faire vivre les SDI et PPI et de les mettre en œuvre. A ce titre, Pascal Sokoloff suggère, sur la base d'un recul suffisant de mise en œuvre des engagements actés dans les contrats modèle 2017 signés, un REX soit réalisé caractérisant aussi davantage les espaces de respiration du contrat sur le sujet.